

## **Récapitulatif des ratifications**

Hongrie - 17 décembre 2007 : Les parlementaires hongrois ont approuvé le texte par 325 voix pour, 5 contre et 11 abstentions. Suède - 20 novembre 2008 : Le parlement suédois a donné son feu vert au traité malgré l'opposition, minoritaire, des Verts et de la gauche. Italie - 31 juillet 2008 : Les députés italiens ont approuvé à l'unanimité la ratification du traité, une semaine après le feu vert des sénateurs. Espagne - 15 juillet 2008 : Les sénateurs espagnols ont adopté le traité par 232 voix contre 6 et formalisé ainsi la ratification déjà validée par la Chambre des députés. Belgique - 10 juillet 2008 : Les Chambres flamandes et bruxelloises ont ratifié le texte. Pays-Bas - 08 juillet 2008 : Le Sénat a ratifié le traité par 60 voix sur 75. Chypre - 03 juillet 2008 : Le Parlement de la République de Chypre a ratifié le traité par 31 voix contre 17. Royaume-Uni - 19 juin 2008 : La Chambre des Lords a adopté le projet de loi de ratification du traité de Lisbonne le 18 juin. La Reine a apposé son sceau le lendemain matin. Irlande - 12 juin 2008 : Jeudi 12 juin, les Irlandais ont rejeté à 53,4 % par référendum le traité de Lisbonne. Lors du deuxième référendum le 2 octobre 2009, les Irlandais ont approuvé le traité de Lisbonne à 67% avec 33% contre et un taux de participation de 58%. Grèce - 11 juin 2008 : Le Parlement grec a autorisé la ratification du traité par 250 voix contre 42. Estonie - 11 juin 2008 : Le Parlement estonien a approuvé le projet de loi de ratification du traité avec 91 voix pour et 1 voix contre. Finlande - 11 juin 2008 : Le Parlement finlandais a ratifié le traité par 151 voix pour et 27 voix contre. Luxembourg - 29 mai 2008 : Par un vote quasi-unanime (1 voix contre), la Chambre des députés du Luxembourg a approuvé le projet de loi de ratification. Allemagne - 23 mai 2008 : La Chambre haute du Parlement allemand, le Bundesrat, a ratifié à une large majorité le traité, un mois après son adoption par le Bundestag. Lettonie - 8 mai 2008 : Le Parlement letton a approuvé le texte en seconde lecture par 70 voix contre 3. Lituanie - 8 mai 2008 : En Lituanie, 83 députés se sont prononcés en faveur du traité contre 23 qui s'y sont opposés. Danemark - 24 avril 2008 : Le Parlement monocaméral danois a ratifié le traité de Lisbonne par 90 voix contre 25. Portugal - 23 avril 2008 : Le Parlement portugais a ratifié à une large majorité le traité, signé par les chefs d'Etat ou de gouvernement sous présidence portugaise en décembre 2007. Le texte a été adopté par 208 voix pour et 21 contre. Slovaquie - 10 avril 2008 : Le Parlement slovaque a ratifié le traité de Lisbonne par 103 voix contre 5. Autriche - 9 avril 2008 : Le Parlement autrichien a autorisé la ratification du traité par 151 voix contre 27. Pologne - 2 avril 2008 : Alors que la Diète (la Chambre basse) a approuvé le texte à 384 voix pour, 56 contre et 12 abstentions ; le Président polonais a déclaré qu'il ne signerait la ratification que si l'Irlande acceptait le nouveau traité. Bulgarie - 21 mars 2008 : Ratification par la Bulgarie. France - 14 février 2008 : La France a ratifié le traité le 14 février 2008, date de parution au Jo de la loi autorisant la ratification du traité. Roumanie - 4 février 2008 : La Roumanie a ratifié le traité européen. Le Parlement roumain a approuvé le texte à 387 voix pour et une contre. Slovénie - 29 janvier 2008 : Ratification du traité de Lisbonne par la Slovénie. 74 députés slovènes ont voté en faveur du texte et 6 s'y sont opposés. Malte - 29 janvier 2008 : Ratification du traité par Malte à l'unanimité. République tchèque - 7 mai 2009 : Le Sénat vote en faveur de la ratification, qui doit désormais être effectuée par le Président de la République, Vaclav Klaus. Allemagne - 23 septembre 2009 : Le président allemand Horst Köhler signe des lois d'accompagnement récemment adoptés par les députés du Bundestag, puis le Traité de Lisbonne, achevant sa ratification. Irlande - 3 octobre 2009 : les Irlandais acceptent par référendum, à 67,1 % des voix, la ratification du traité de Lisbonne Pologne - 10 octobre 2009 : Le Président polonais Lech Kaczynski signe à Varsovie le traité de Lisbonne, parachevant ainsi sa ratification par la Pologne République tchèque - 3 novembre 2009 : Après l'arrêt de la Cour constitutionnelle tchèque affirmant la conformité du traité à la loi fondamentale du pays, le président Vaclav Klaus appose sa signature sur le traité de Lisbonne.